

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25

N° 5 - Créations et suppressions de postes

Rapporteur :
Patricia Arribas-Olano,
2ème adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

AFFICHÉ LE 29 SEP. 2022 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale délégué
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée, à Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint
- Monique Labattut, conseillère municipale, à Christine Gonzalo, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal, à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

Absents : Noémie Troubat

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Bruno Garraialde a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°5 – RESSOURCES HUMAINES

Créations et suppressions de postes

Madame Arribas-Olano, adjointe, expose :

Pour tenir compte de l'évolution des besoins des services, il convient de créer les emplois suivants :

1) Créations d'emplois permanents

Réorganisation et développement des services :

- Au 1^{er} octobre 2022, 1 emploi permanent à temps complet d'assistant du cabinet du Maire et DGS sur l'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs.
- Au 1^{er} novembre 2022, 1 emploi permanent à temps complet de technicien informatique sur l'ensemble des grades des cadres d'emplois d'adjoint technique et technicien.
- Au 1^{er} novembre 2022, 1 emploi permanent à temps complet d'assistant communication sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs.
- Au 1^{er} novembre 2022, 1 emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil urbanisme sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

2) Modifications d'emplois permanents

Mouvements divers :

- Au 1^{er} septembre 2022, l'emploi permanent à temps complet de technicien développeur de la langue basque ouvert sur l'ensemble des grades des cadres d'emplois d'assistant de conservation du patrimoine, de rédacteur, de technicien, et d'animateur, est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs.
- Au 1^{er} janvier 2023, l'emploi permanent à temps complet d'éducateur sportif ouvert au grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des E.T.A.P.S.
- Au 1^{er} octobre 2022, l'emploi permanent à temps complet de coordinatrice des arts plastiques ouvert au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des rédacteurs.
- Au 1^{er} octobre 2022, l'emploi permanent à temps complet d'assistant de direction de la culture ouvert au grade de rédacteur est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs.
- Au 1^{er} octobre 2022, l'emploi permanent à temps complet de chargé de la pré-instruction du droit des sols ouvert au grade d'adjoint administratif est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Suppression puis création car modification supérieure à 10 % du temps de travail initial :

- Au 1^{er} octobre 2022, l'emploi permanent à temps non complet d'enseignant artistique ouvert au grade d'assistant d'enseignement artistique voit son temps de travail augmenter de 3h par semaine à 4h par semaines.

Promotion interne :

- Au 1^{er} novembre 2022, l'emploi permanent à temps complet de responsable du pôle proximité ouvert au grade d'agent de maîtrise principal est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des techniciens.

Avancements de grade :

- Au 1^{er} décembre 2022, l'emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil éducation jeunesse ouvert sur le grade d'adjoint administratif est désormais ouvert au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- Au 1^{er} décembre 2022, l'emploi permanent à temps complet de mécanicien ouvert sur le grade d'agent de maîtrise est désormais ouvert au grade d'agent de maîtrise principal.
- Au 1^{er} décembre 2022, l'emploi permanent à temps complet d'assistante éducative petite enfance ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est désormais ouvert au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Au 1^{er} décembre 2022, 2 emplois permanents à temps complet d'agent de propreté ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sont désormais ouverts au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Au 1^{er} décembre 2022, l'emploi permanent à temps complet de gardien de la salle polyvalente de kechiloo ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est désormais ouvert au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Au 1^{er} décembre 2022, l'emploi permanent à temps complet d'ATSEM ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est désormais ouvert au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Au 1^{er} décembre 2022, 2 emplois permanents à temps complet d'agent des écoles ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sont désormais ouverts au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Au 1^{er} décembre 2022, l'emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent maçonnerie et festivités ouvert au grade d'adjoint technique est désormais ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- Au 1^{er} décembre 2022, l'emploi permanent à temps complet d'assistant état-civil ouvert au grade d'adjoint technique est désormais ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- Au 1^{er} décembre 2022, l'emploi permanent à temps complet d'ATSEM ouvert au grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles est désormais ouvert au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

- Au 1^{er} décembre 2022, l'emploi permanent à temps complet d'assistante de direction des affaires économiques et associatives ouvert au grade de rédacteur est désormais ouvert au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe.
- Au 1^{er} décembre 2022, attaché principal en vue de l'avancement de grade du directeur de cabinet.
- Au 1^{er} décembre 2022, l'emploi permanent à temps complet d'animatrice du RAM ouvert au grade d'éducateur de jeunes enfants est désormais ouvert au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle.

3) Suppression d'emplois permanents

- Au 1^{er} octobre 2022, suppression de l'emploi permanent à temps complet de responsable du pôle voirie sur le grade d'agent de maîtrise principal.
- Au 1^{er} octobre 2022, 1 emploi permanent à temps complet de policier municipal sur le grade de brigadier-chef principal.

Les crédits suffisants ont été prévus au budget 2022.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les créations, modifications et suppressions visées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 13 septembre 2022,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 14 septembre 2022,
- Approuve les créations d'emplois, modifications et suppressions visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

